

N/Réf : BG/BR/CBO/NC/2018-1245  
Objet : Redevance assainissement collectif  
Informations aux habitants du territoire de la CCDSV

Trévoux, le 28 NOV. 2018

Affaire suivie par : Service Assainissement

Madame, Monsieur,

Comme vous avez pu le constater à réception de vos factures d'eau, la redevance d'assainissement collectif a été augmentée au 1<sup>er</sup> mai 2018. Le présent courrier a pour objectif de répondre à vos interrogations en vous expliquant les causes de cette augmentation.

Lors de la fusion en 2014 entre la Communauté de communes Saône Vallée et la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes, la nouvelle communauté de communes « Dombes Saône Vallée », la CCDSV, a hérité d'un patrimoine de 245 km de réseaux d'assainissement vieillissants et de 16 stations d'épuration « en bout de course » pour beaucoup d'entre elles.

Par ailleurs, notre territoire, très dynamique du fait de sa proximité avec la Métropole de Lyon et de l'agglomération de Villefranche S/S, a vu sa population fortement augmenter ces dernières années.

De ce fait, il a été constaté au début de ce mandat que plusieurs stations d'épuration n'étaient plus en capacité hydraulique d'accueillir tous les effluents ; en clair, elles étaient sous-dimensionnées.

De plus, ces dernières années, la réglementation concernant le traitement des eaux usées a été renforcée de manière drastique. Cette politique, qui a fait l'objet de directives européennes, déclinées dans le droit français, a pour objectif la préservation de l'environnement. La nouvelle réglementation oblige les collectivités à être plus performantes sur le traitement des eaux usées les conduisant à faire de lourds travaux (élimination de l'azote, du phosphore, des bactéries, analyse des micropolluants, suivi des milieux récepteurs, etc) et sur la qualité des réseaux d'assainissement dans le cadre des Schémas directeurs, qui doivent être revus tous les 10 ans.

Pour répondre à ces nouvelles réglementations et au problème de capacité de traitement des stations d'épuration, le Conseil communautaire a dû adopter en mars dernier un nouveau programme d'investissement d'un montant total de 23,3 Millions d'euros comprenant la mise aux normes de 6 stations d'épuration et la réhabilitation d'une partie des réseaux. Le délai accordé par l'Etat pour réaliser ces travaux est de trois ans, l'ensemble des investissements devant être réalisés d'ici 2021, ce qui est très court.

Par le passé, des investissements ont déjà été réalisés : en 2015, après des années d'études, la station d'épuration des Bords de Saône a été mise en service pour un cout total de 12.8 millions d'euros (station et réseau de transfert).

En parallèle, les contraintes sur le niveau de résultats attendus ont également augmenté, renchérissant fortement les coûts d'exploitation et d'entretien des ouvrages d'assainissement. On peut ajouter à cette liste le coût de traitement de l'amiante à chaque fois qu'un réseau en contenant est réhabilité.

Dans le même temps, les aides versées par l'Etat et l'Agence de l'eau ont diminué de façon très importante. Le budget assainissement de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), qui ne peut pas être abondé par les autres budgets de la CCDSV, ne peut donc compter que sur le produit de la redevance des usagers, perçue au travers de la facture d'eau. Effectivement, la loi impose le principe du pollueur-payeur. Evidemment, ces sommes colossales seront en partie financées par l'emprunt, mais le budget devra être en capacité d'en payer les annuités.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a été contraint de voter le 5 avril 2018 une augmentation de ses tarifs pour les porter de manière uniforme sur le territoire à : 60 €HT/an pour la part fixe (abonnement) et à 1.95 €HT/m<sup>3</sup> pour la part variable.

Espérant avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Le Vice-président, en charge de l'assainissement,  
Bernard REY**



**Le Président,  
Bernard GRISON**

